Briand et le monopole de l'enseignement. in Chronique de la France. 11e année. N° 507. 16 juin 1910.

Numéro d'inventaire : 1982.01580.1
Auteur(s) : Henri Bazire
Type de document : périodique
Imprimeur : Feron-Vrau (P.)
Date de création : 1910
Collection : Chronique de la presse ; 507
Description : Feuilles pliées en deux sans agrafe ni couture.
Mesures : hauteur : 267 mm ; largeur : 188 mm
Notes : Chronique de la presse, brochure placée sous le patronage de l'Eglise. Mention "Dieu protège la France" en première page avec illustration d'un Christ en croix. Le document est la somme de deux éléments : - L'Opposition commence déjà à se laisser duper par M. Briand (Henri Bazire, Peuple Français) - M. Briand déclare renoncer au monopole de l'enseignement et s'apprête à nous l'imposer en fait (Lettre de Paris au Petit Marseillais).
Mots-clés : Politique de l'éducation
Filière : aucune
Niveau : aucun
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 16
Commentaire pagination : Pagination allant de la page 373 à la page 388.
Mention d'illustration
ill.
Sommaire : Sommaire présentant les divers articles du numéro de la revue.

DIEU PROTEGE LA FRANCE

11e Année. — N° 507. — 16 juin 1910

Chronique de la Presse

PARAISSANT LE JEUDI

Abonnement d'un an : 3 fr. (Étranger : 4 fr.)

PARIS
5, RUE BAYARD, VIIIe

La CHRONIQUE, sauf indication expressément contraire, n'assume pas la responsabilité des articles qu'elle reproduit.

Sommaire

La Déclaration ministérielle. — L'Opposition commence déjà à se laisser duper par M. Briand (Henri Bazire, *Peuple Français*). — M. Briand déclare renoncer au monopole de l'enseignement et s'apprête à nous l'imposer en fait (Lettre de Paris au *Petit Marseillais*).

Le Pontificat de Pie X. — L'Encyclique *Editæ sæpe Dei* (*Univers*).

Informations et Controverses. — A propos d'un « évadé » (Bernard Gaudeau, *Entente catholique*).

Çà et là. — Pourquoi on pourrait adopter le latin pour langue universelle (Charles Le Goffic, *République française*).

Questions financières. — Toujours des dupes (E. T., *Ligue paroissiale*).

Bibliographie. — *Que penser du Sillon?* par M. Charles. — *L'Esprit des Œuvres sociales*, par Louis Durand.

Livres nouveaux. — *La France qui meurt* (Alcide Ebray, *Gil Blas*).

Etranger. — L'activité politique et sociale des catholiques liégeois (Henri Francotte, lettre au *Bulletin de la Semaine*). — Le mot « Dieu » et le roi Albert (*Le Catholique*, de Gand).

Notules. — Comment naissent les statistiques anticléricales (*America*; *Revue Augustinienne*).

Vieilles actualités. — Une paix à refuser (comte Albert de Mun).

ALBUM DU MILITANT

Cum hæreticis nec nomina debemus habere communia, ne eorum errori favere videamur.

Saint Thomas.

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

L'Opposition commence déjà à se laisser duper par M. Briand

C'est ce qu'a constaté *de visu* le rédacteur en chef du *Peuple Français ;* il le confesse loyalement (10 juin 1910) :

La déclaration ministérielle pourrait servir de préface à un ouvrage de philosophie politique intitulé *Essai sur l'art, pour un gouvernement, de durer sans se compromettre.* Mais la préface est un peu longue, et il est possible que l'ouvrage n'en réalise pas les promesses.

Il y a de tout, en effet, dans le *factum* de M. Briand. Qui veut plus de justice, plus de liberté ? — Vous êtes servi. M. le Premier vous assure que les citoyens seront respectés dans leur indépendance, qui n'aura d'autres limites que celles de la légalité, et qu'ils n'auront à craindre, pour leurs opinions, même les plus militantes, aucunes représailles. — A la bonne heure ! Ça nous changera. Aussi le centre et la droite applaudissent joyeusement.

Mais, un instant après, on nous annonce que le gouvernement entend consolider les conquêtes laïques de la République et qu'il nous présentera les dispositions législatives reconnues indispensables pour sauvegarder l'école laïque, pierre angulaire de la République. (*Applaudissements à gauche.*)

MUNAÉ LE MUSÉE NATIONAL DE L'ÉDUCATION
Export des articles du musée
sous-titre du PDF

Il faut reconnaître cependant que les radicaux paraissaient trouver trop peu substantiel l'os ainsi jeté à leur appétit anticlérical. Tout le temps qu'a duré la lecture de la déclaration ministérielle, ils ont ostensiblement boudé l'orateur, tandis qu'au contraire le centre lui faisait un accueil chaleureux.

Avec application cependant, M. Briand continuait son travail d'équilibriste sur la corde tendue.

Le pays s'est prononcé pour la réforme électorale. Donc, le gouvernement met en première ligne cette réforme : le scrutin d'arrondissement avait du bon, mais il sacrifie trop les intérêts généraux aux intérêts particuliers, sacrifions-le à son tour sur l'autel du scrutin de liste. Il faut que la réforme soit large, franche, loyale.

Quand des lèvres de M. Briand tombe un tel flot d'adjectifs héroïques, il faut prendre garde : une couleuvre va sortir. Elle est sortie sous forme de lacet pour la *représentation proportionnelle :* « Sans doute, dit en substance M. Briand, la R. P. est un système juste, mais gardons-nous des séductions de l'arithmétique, et pour conserver au parti actuellement au pouvoir toute facilité de gouverner, assurons à la majorité la prépondérance qui lui est due. »

Prépondérance à la majorité, c'est bien là toujours l'idée de derrière la tête. Comment se concilie-t-elle avec la représentation proportionnelle ? Mystère que la déclaration ministérielle n'a point éclairé.

Passant à la réforme administrative et judiciaire, puis au statut des fonctionnaires, M. Briand a dit ensuite d'excellentes choses; et il était curieux de voir la grimace des radicaux devant cette perspective d'élargissement des cadres administratifs, de liberté rendue aux fonctionnaires. Une même pensée se lisait sur tous les visages: « Alors qui donc fera campagne pour nous ? Quels seront nos agents électoraux si on supprime les sous-préfets ? Plus de pression, partant plus de joie. »

Immédiatement, M. Briand versait du baume sur la plaie qu'il venait d'ouvrir : « Le gouvernement, disait-il, entend exercer son autorité. » Avis aux postiers et autres fonctionnaires désireux de s'affranchir.

— Guizot ! crie au président du Conseil un unifié.

Et évidemment, dans sa pensée, c'était la suprême injure.

De fait, M. Briand, avec le balancement de sa phrase et de son programme, rappelle le souvenir du grand parlementaire.

On l'a comparé à Fouché ; Guizot est mieux. On s'imagine très bien M. Briand le col emprisonné dans la haute cravate de 1830 ; son ton, son débit, sa manière, tout prête à l'illusion. Abordant la partie sociale de son programme, cet ancien socialiste, prêcheur de grève générale, apparaît comme un réformateur sensé, progressiste. Il parle de contrat collectif, d'extension de la capacité civile des Syndicats, de la participation aux bénéfices. En somme, ce sont les premiers articles du programme des catholiques sociaux qu'il détache, sans aller — et il s'en faut ! — jusqu'à nos conclusions. Bien mieux, et pour rendre plus complet sans doute le rapprochement avec le ministre de Louis-Philippe, il montre les grands intérêts de la nation solidaires de l'intérêt des travailleurs, il leur souhaite d'acquérir la « notion sociale de l'ordre », indispensable au développement et à la prospérité du pays.

C'est à peu de chose près l'*Enrichissez-vous* de Guizot.

Enfin, pour se poser plus complètement en homme d'Etat, M. Briand y va de son couplet sur l'alliance et les amitiés internationales de la France. Il déclare que, la valeur de notre concours dépendant de notre force militaire, il faut la garder intacte. Le gouvernement réclamera au pays tous les sacrifices indispensables, notamment pour l'accomplissement du programme naval.

Les socialistes n'en reviennent pas ; ils interrompent. Mais le centre applaudit avec vigueur.

Guizot ne fut certainement pas si cocardier.

Notre impression ? Il est bien difficile de la résumer en quelques lignes. M. Briand continue, non sans habileté, la politique du discours de Périgueux. Sous les habiletés, les réticences, les enveloppements de forme, il rompt certainement en visière avec le vieux parti radical. On a remarqué encore le rappel de l'impôt sur le revenu sans inquisition pour personne. Pelletan a bondi, et le crâne de M. Caillaux est devenu tout rose. On criait tout haut : C'est un lâchage.

Mais si M. Briand entend jouer au ministre réparateur, conservateur même, il est trop évident qu'il ne songe qu'aux intérêts matériels, et que son souci de reconstitution ne va pas jusqu'aux intérêts moraux.

Ce n'est pas seulement le corps de ce

MUNAÉ
LE MUSÉE NATIONAL DE L'ÉDUCATION
Export des articles du musée
sous-titre du PDF

pays qui est malade, c'est son âme. Et qui donc a fait à cette âme les pires blessures, sinon l'auteur de la Séparation, le spoliateur des catholiques ?

Or, dans tout le programme ministériel, pas un mot de pacification religieuse ; et, au contraire, des menaces non déguisées contre l'école libre, d'arrogants projets pour le maintien de la laïcité. Et sans doute M. Briand n'a pas exprimé cette idée avec le ton haineux qu'y avait mis M. Brisson un instant auparavant. Mais le vieux sectaire qui siège encore au perchoir présidentiel n'est plus dangereux : c'est un fossile, le représentant d'un âge disparu, tandis que M. Briand, avec son affectation de libéralisme, ses airs patelins, entend attirer à lui l'avenir, c'est-à-dire les bonnes volontés, les espoirs de la génération nouvelle.

A vrai dire, nous avons bien constaté la froideur témoignée au président du Conseil par la gauche, mais elle ne suffit point à nous rassurer ; et, par contre, nous avons trouvé les députés du centre et quelques-uns de nos amis de droite trop prodigues d'applaudissements pour l'acrobate ministériel. Notre crainte est qu'à la droite et au centre M. Briand ne donne que des mots, puisqu'ils paraissent prendre tant de plaisir à les applaudir, mais qu'aux autres, dont l'appétit est plus positif, il donne des réalités. *Henri Bazire.*

M. Briand déclare renoncer au monopole de l'enseignement et s'apprête à nous l'imposer en fait

Lettre du correspondant parisien du *Petit Marseillais*, dont les informations sont depuis quelque temps fort remarquées (11 juin 1910) :

Le couplet relatif à la loi scolaire intervient pour désarmer l'opposition des radicaux-socialistes, qui reprochent à M. Briand de ne pas défendre l'école contre les attaques du clergé. On sait que le pays s'est prononcé contre le monopole de l'enseignement. On va donc donner satisfaction au pays en renonçant au monopole. Mais on le remplacera par un équivalent : le contrôle de l'Etat sur l'enseignement libre. Il ne s'agit pas ici de questions de religion et de morale, mais de l'instruction. Dans la pensée de ceux qui ont inventé la doctrine du contrôle, il s'agit surtout d'imposer aux écoles libres un enseignement de l'histoire qui s'accorde avec celui des écoles de l'Etat. On entend, notamment, que les événements de la Révolution de 1789 y soient présentés de façon à ce que la Terreur échappe aux critiques des professeurs catholiques. Nous connaissons les hommes qui dirigent ce mouvement contre l'enseignement libre. Leur puissance est considérable et ils imposeront leurs décisions, en dépit de l'opposition qu'elles pourront rencontrer dans le haut personnel universitaire, qui, à tort ou à raison, trouve que la politique entre beaucoup trop dans les écoles. Sans doute, M. Briand entend instituer un contrôle sage, modéré, prudent ; mais entre la doctrine et l'application, il y a un monde. Nous connaissons par le menu les intentions des politiciens qui inspirent les décisions du ministre de l'Instruction publique. Nous pouvons donc assurer qu'il s'agit surtout, par ce contrôle, qui semble un acte insignifiant, d'obliger l'école libre à avoir l'enseignement des écoles de l'Etat. C'est une manière détournée d'instituer le monopole. Tel est, du moins, l'avis qu'a exprimé devant nous un haut fonctionnaire de l'Instruction publique.

QUE PENSER DU « SILLON » ?

Après les lettres de LL. EE. les cardinaux Merry del Val et Andrieu et les récentes controverses, quel catholique français ne se pose cette question : Que penser du *Sillon*? Il nous revient que ce problème passionne même en Allemagne, même en Amérique, et jusqu'à certaine île voisine du pôle.

Sur des demandes nombreuses, instantes, autorisées, M. Charles, rédacteur à la *Croix*, et dont l'*Univers* louait tout récemment (5 juin 1910) les « excellents articles, si clairs et si fermes de doctrine », a tenté non pas d'y répondre — ce jugement appartient au Saint-Siège — mais de mettre au point ce cas doctrinal.

C'est d'après les textes eux-mêmes — il en cite ou signale plus de 600 — qu'il définit et discute le *Sillon* économique, social, politique, religieux.

Son œuvre, entreprise avec sympathie pour beaucoup de sillonnistes, n'est ni un plaidoyer ni un réquisitoire, et s'adresse à tous, amis ou adversaires du *Sillon*.

L'auteur n'a qu'un désir, très apostolique : confirmer ses lecteurs, sillonnistes ou non, dans leur fidélité confiante à l'Eglise enseignante et dans leur dévotion filiale au Saint-Père.

Forte brochure in-12 de XIV-120 pages compactes. (Editions des *Questions Actuelles*.) Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

Prix : 0 fr. 75 ; port, 0 fr. 10. — Remises : 7/6, 15/12, 70/50, 150/100.